



Investissements d'Avenir



Appel à manifestation d'intérêt « Innovation dans la forme scolaire »

Opéré par la Caisse des dépôts et consignations http://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com

RÉSUMÉ

Engagé depuis 10 ans, le programme d'investissements d'avenir (PIA) finance des **projets innovants**, contribuant à **la transformation du pays**, à une croissance durable et à la création des emplois de demain. De l'émergence d'une idée jusqu'à la diffusion d'un produit ou service nouveau, le PIA soutient tout le cycle de vie de l'innovation, entre secteurs publics et privés, aux côtés de partenaires économiques, académiques, territoriaux et européens. Ces investissements reposent sur une doctrine exigeante, sur des procédures sélectives ouvertes et sur des principes de cofinancement ou de retours sur investissement pour l'État.

L'objectif du quatrième programme d'investissements d'avenir (PIA4) est de poursuivre, dans la durée, l'investissement dans l'innovation économique et sociale pour que le pays consolide et développe ses positions dans les domaines d'avenir et augmente son niveau de croissance potentielle, tout en préservant et en améliorant l'environnement.

L'appel à manifestation d'intérêt « Innovation dans la forme scolaire » s'inscrit dans le cadre du volet structurel du quatrième programme d'investissements d'avenir et a pour ambition de favoriser la transformation de l'enseignement scolaire en y promouvant l'innovation et de nouvelles formes d'organisation et de gestion reposant sur une ouverture plus grande à la société.

Cet appel est doté d'une enveloppe de 250 M€. Compte tenu de l'ambition de transformation à l'échelle des territoires, le montant minimum de la subvention PIA demandée pour chaque projet devra être de 2 M€ et les projets seront engagés sur une durée de 5 ans. Deux levées de soumission des dossiers sont prévues dans un premier temps en 2022 : le premier appel se clôt le 21 mars 2022. Un deuxième appel sera clos le 15 septembre 2022. Les candidatures qui ne seront pas retenues en première intention bénéficieront de recommandations du jury qui pourront les guider dans la formulation d'une nouvelle candidature consolidée lors d'une vague ultérieure. Au-delà des deux vagues prévues en 2022, un nombre de vagues de sélection ultérieures pourra être organisé, sous réserve de disponibilité budgétaire et en fonction des besoins, sur une durée prévisionnelle de cinq ans.

MOTS-CLÉS

FORME SCOLAIRE; ENVIRONNEMENT D'APPRENTISSAGE; POSTURE; ORGANISATION; TEMPS ET ESPACES D'APPRENTISSAGE ET DE VIE SCOLAIRE; PARCOURS; PARTENARIATS EDUCATIFS; CO-EDUCATION; COLLECTIFS ET TERRITOIRES APPRENANTS; COMMUNAUTE EDUCATIVE; PRATIQUE COLLABORATIVE; ORIENTATION.

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

PERMANENT

Les éléments du dossier de soumission doivent être déposés sous forme électronique.

Les personnes habilitées à représenter le porteur et les partenaires du projet devront signer une lettre d'engagement qui confirmera notamment les apports (financiers, humains, locaux, etc.) sur la durée du projet.

Levée vague 1 : 21 mars 2022 à 17h00 (Heure de Paris)

Levée vague 2 : 15 septembre 2022 à 17h00 (Heure de Paris)

À titre d'information et sous réserve de disponibilité d'enveloppe budgétaire, 2 autres levées par an (à titre indicatif en mars, septembre) pourront être organisées les années suivantes.

sur le site : http://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com

CONTACTS

PIA4.innovationformescolaire@caissedesdepots.fr

Table des matières

1. Contexte	5
2. Objectifs	7
2.1 Expérimenter de nouveaux environnements d'apprentissages	7
2.2 Créer un réseau national d'acteurs engagés dans une démarche de R&D	7
3. Projets attendus	8
3.1 Axes proposés	8
3.2 Porteurs du projet et partenaires	20
3.3 Types de projets attendus	20
4. Durée et modalités de financement du PIA	21
5. Sélection des projets	22
5.1 Contenu des dossiers de candidatures	22
5.2 Processus d'évaluation et de sélection	22
5.3 Critères d'éligibilité	23
5.4 Suivi des projets	23
6. Dispositions générales pour le financement	24
6.1 Financement	24
6.2 Accord de consortium	25
6.3 Aides d'État	25
7. Procédure de soumission	26
8. Confidentialité	26

1. Contexte

Dans un monde confronté à des changements majeurs sur les plans environnemental, technologique, démographique, sociopolitique et économique, les enfants et les jeunes doivent apprendre à vivre mieux, autrement, et à relever les défis de l'avenir. Ils doivent apprendre à être ; apprendre à connaître – acquérir les instruments de la compréhension ; apprendre à faire – pour pouvoir agir sur leur environnement ; apprendre à vivre ensemble – apprendre à vivre avec les autres et dans un monde fini¹.

Décloisonner les enseignements disciplinaires, centrer l'enseignement sur les processus d'apprentissage², sur l'acquisition de connaissances et de compétences durables et transposables³, favoriser les compétences dites du XXIe siècle⁴, réinvestir tout apprentissage d'un sens immédiatement compréhensible par les élèves, adapter l'enseignement aux caractéristiques et aux besoins particuliers des élèves, renforcer la coéducation avec les parents d'élèves, réaffirmer la place de l'oral dans le processus d'apprentissage et dans sa valorisation... Dans des contextes et des conditions très diverses, bon nombre d'acteurs développent de nouvelles manières d'aider les jeunes à apprendre ce qui fait sens pour eux, à s'épanouir, à trouver un emploi, à s'adapter et à contribuer au monde qui vient.

Les apprentissages résultent d'interactions avec des proches, des éducateurs, des pairs mais aussi avec l'environnement⁵. La forme scolaire, ou environnement d'apprentissage⁶, est une forme d'organisation sociale fixée dans un lieu, un temps et des pratiques précises de relations à des savoirs spécifiques souvent liés à l'écrit qui organise la scolarisation des enfants⁷. Elle met notamment en jeu des gestes professionnels (contenu et modalités d'enseignement), des curricula (contenu et modalités des apprentissages), une codification de l'école (règles et fonctionnement) et des interactions avec la société. Les effets de la forme scolaire sur les apprenants comme sur les éducateurs doivent être conçus en amont pour accueillir le plus grand nombre d'élèves de manière efficace et juste dans le cadre d'une scolarisation universelle et démocratique, à la fois rite de passage et lieu symbolique de l'émergence de l'enfant à la vie professionnelle et citoyenne.

À l'inverse, une forme scolaire inadaptée peut accentuer des phénomènes « d'exclusion, d'aliénation, d'enfermement, d'inégalités »⁸, voire les produire. Les résultats des élèves ne sont pas à la hauteur de ce

https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000115930 fre

¹ L'éducation — Un trésor est caché dedans. Rapport à l'UNESCO de la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI^e siècle, présidée par Jacques Delors (1996).

² Métacognition, attention, mémorisation, engagement actif, retour sur l'erreur, consolidation.

³ Fondées sur l'expérience, la démarche d'investigation et l'évaluation des compétences acquises.

⁴ Coopération, communication, créativité, esprit critique.

⁵ Voir par exemple les travaux de Loris Malaguzzi https://journals.openedition.org/ree/5140?lang=en

⁶ La forme scolaire correspond au concept de "Learning environment" dans la littérature internationale.

⁷ Pour une présentation de ce concept, on pourra consulter : https://www.cairn.info/revue-recherches-en-didactiques1-2012-1-page-109.htm

⁸ MAULINI Olivier et PERRENOUD Philippe, « La forme scolaire de l'éducation de base : tensions internes et évolutions », in MAULINI Olivier et MONTANDON Cléopâtre (dir.), Les formes de l'éducation : variété et variations, 2005, pp. 147-168.

que le niveau de développement de notre pays pourrait laisser espérer, et le système scolaire français ne parvient pas encore à résorber les inégalités sociales.

Selon les travaux de l'OCDE⁹, la forme scolaire doit :

- Mettre l'apprentissage au centre, encourager l'engagement et développer une compréhension de leur propre activité par les apprenants ;
- Être un lieu où l'apprentissage est social et collaboratif;
- Être attentif aux motivations des apprenants et au rôle clé des émotions ;
- Être sensible aux différences individuelles entre les apprenants, y compris leurs connaissances préalables ;
- Être exigeant pour chaque apprenant mais sans surcharge excessive;
- Utiliser des évaluations cohérentes avec ses objectifs, en mettant l'accent sur le retour d'information formatif;
- Favoriser les liens horizontaux entre les activités et les disciplines, à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

Les formes scolaires accomplies¹⁰ éveillent l'imagination et la créativité des élèves et des enseignants, et favorisent les processus de collaboration, de recherche, d'action et de réflexion.

La forme scolaire représente un levier essentiel pour faire évoluer les pratiques et les modes d'organisation, trouver de nouvelles solutions aux défis d'aujourd'hui et développer les capacités du système éducatif à s'adapter et à résoudre les problèmes complexes. Un grand nombre d'initiatives existent déjà, montrant les premiers éléments d'un mouvement qu'il s'agit d'évaluer, de valoriser et d'amplifier.

Cet appel à manifestation d'intérêt propose de financer des expérimentations de nouveaux dispositifs de formes scolaires pour identifier les plus prometteurs et créer un réseau national d'acteurs engagés dans une démarche d'expérimentation, de recherche et de partage.

⁹ THE OECD/CERI « INNOVATIVE LEARNING ENVIRONMENTS" PROJECT (ILE) https://www.oecd.org/education/ceri/49800227.pdf

¹⁰ The Third Teacher recense une série d'études de cas pour améliorer les environnements d'apprentissages. Mau Bruce (dir.) (2010). The Third Teacher : 79 Ways You Can Use Design to Transform Teaching & Learning. Chicago : Abrams.

2. Objectifs

2.1 Expérimenter de nouveaux environnements d'apprentissages

Le présent appel à manifestation d'intérêt représente la première vague d'un processus de soutien à l'expérimentation dans le domaine des environnements d'apprentissage.

L'objectif est de concevoir et d'expérimenter de nouvelles formes scolaires qui facilitent les coopérations et les apprentissages pour s'adapter aux besoins des élèves, aux exigences de la société, aux nouveaux savoirs, à la complexité et à l'incertitude.

Trois axes thématiques en particulier ont été retenus ; ils sont détaillés dans la section suivante :

- Proposer des modalités d'organisation scolaire qui garantissent de meilleurs apprentissages
- Développer des compétences à s'orienter tout au long de la vie
- Penser de nouvelles formes de collaboration entre les acteurs de la communauté éducative

Pour pouvoir développer des expérimentations à l'échelle du territoire, il s'agira de nouer et **consolider les partenariats de l'École**. Les candidatures valoriseront, le cas échéant, tous les dispositifs et périmètres (PIA3, Territoire Numérique Éducatif, cité éducative, REP+...) existants ou en cours de déploiement qui permettraient de renforcer la dynamique territoriale.

Les réponses à cet appel à manifestation d'intérêt peuvent revêtir deux formes :

- La proposition d'une expérimentation correspondant à un des trois axes, y compris en prenant appui sur les dynamiques déjà à l'œuvre dans certains territoires ;
- La proposition d'une expérimentation correspondant à plusieurs des trois axes, avec un effet démonstrateur transformant de manière structurelle la forme scolaire au service d'une meilleure réussite des élèves.

2.2 Créer un réseau national d'acteurs engagés dans une démarche de R&D

Le pilotage de cet appel est inspiré des recommandations qui favorisent le passage d'une logique d'expérimentation à une logique de R&D qui permet à tous d'apprendre des réussites mais aussi des échecs.

Démarche d'expérimentation et de recherche

Les expérimentations peuvent concerner tous les aspects de la forme scolaire pour faciliter les coopérations et les apprentissages : « l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de

l'établissement, la liaison entre les différents niveaux d'enseignement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, l'enseignement dans une langue vivante étrangère ou régionale, les échanges avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire, l'utilisation des outils et ressources numériques, la répartition des heures d'enseignement sur l'ensemble de l'année scolaire, les procédures d'orientation des élèves et la participation des parents d'élèves à la vie de l'école ou de l'établissement. »¹¹

L'expérimentation doit répondre à un projet collectif évaluable dans ses modalités comme dans ses effets, et s'appuyer sur les acquis de la recherche ou sur l'apport de chercheurs pour produire de nouveaux résultats de recherche permettant de faire progresser les apprentissages et de faire évoluer la forme scolaire. Elle doit être adossée à la recherche et à la comparaison internationale, pour garantir une démarche scientifique de détermination des objectifs, des indicateurs et des procédures d'évaluation.

Les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt seront accompagnés dans leur expérimentation. Un « environnement d'apprentissage » ad hoc sera constitué pour les accueillir (collaboration entre porteurs, avec des chercheurs, approches participatives de recherche sur les apprentissages, capitalisation des connaissances produites, ouverture et partenariats internationaux et partage des résultats des expérimentations).

Les lauréats seront mis en réseau et constitueront une cohorte de pairs qui échangeront sur leurs pratiques et s'entraideront à relever leurs défis. L'animation de cette communauté reposera sur les principes de transparence et de collaboration de la science ouverte : partage des avancées et des évaluations des projets, mais aussi des données et des protocoles (*open data*). L'ouverture sur l'international et la recherche permettront de promouvoir les meilleures pratiques, de s'inspirer de ce qui fonctionne et d'accroître la capacité des projets à essaimer.

3. Projets attendus

3.1 Axes proposés

L'appel à manifestation d'intérêt est structuré autour de trois axes présentés ci-dessous. Dans chacune de ces thématiques, les partenariats avec l'École constitueront un socle pour déployer des projets à l'échelle d'un territoire.

Les exemples mentionnés en encadrés sont proposés comme des sources d'inspiration possibles pour de nouveaux projets.

3. 1. 1. Proposer des modalités d'organisation scolaire qui garantissent de meilleurs apprentissages

¹¹Le cadre juridique de l'expérimentation pédagogique en milieu scolaire a été redéfini par la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 « pour une école de la confiance » et le décret n°2019-1388 du 18 décembre 2019.

Pour répondre au mieux aux besoins diversifiés des élèves, les systèmes scolaires doivent proposer de nouvelles formes d'organisation permettant l'intégration des technologies, adoptant des principes d'inclusion scolaire et de personnalisation des apprentissages et de nouvelles formes de travail entre enseignants, davantage collaboratives.

La prévention et la remédiation du décrochage scolaire imposent de reconsidérer les formes d'apprentissages et les relations à l'école. La mise en œuvre de l'obligation de formation des 16-18 ans étend le rôle de l'école à la réussite scolaire et professionnelle à l'entrée dans l'âge adulte. Les structures de retour à l'école constituent des laboratoires de nouvelles pratiques dans l'organisation qui peuvent essaimer au sein de la classe ordinaire.

- Agir sur le temps scolaire

La modification de l'organisation du temps, des rythmes, des curricula, peut avoir un effet sur l'organisation individuelle et collective, sur le temps de l'élève et des enseignants et avoir des implications spatiales.

Le temps scolaire agit aussi sur le bien-être et la santé de l'élève et par extension sur le climat scolaire. Des écoles ou établissements construisent les emplois du temps en intégrant les apports de la chronobiologie. D'autres choisissent de regrouper les activités en groupe sur plusieurs semaines ou de positionner les enseignements disciplinaires sur un semestre pour favoriser le travail par projets suivis...

- Faire évoluer les espaces d'apprentissage et de vie scolaire

L'objet de l'appel à manifestation d'intérêt n'est pas de financer des projets de bâti scolaire mais de mobiliser le bâti existant ou le modifier pour remodeler des usages transformant la manière d'apprendre et de vivre ensemble à l'École. L'aménagement des espaces (agencement, mobilier, développement des usages numériques, interaction avec les territoires d'implantation...) peut favoriser l'accueil et l'inclusion, le bien-être, la confiance, la collaboration, la motivation et transmettre bien d'autres messages au-delà de leurs fonctions matérielles¹²; « Les bâtiments parlent ¹³». Le site *Archiclasse*¹⁴ propose une réflexion et des exemples inspirants sur l'évolution de l'espace classe, en lien avec les usages du numérique, le choix des mobiliers spécifiques, l'aménagement des « espaces interstitiels » que sont les couloirs ou les halls, la réflexion sur les CDI... Le site Bâtir l'école¹⁵ permet aussi de se documenter, de s'inspirer et de suivre des guides de conduite de projet pour changer les lieux. Cette réflexion est partagée au niveau européen, notamment autour des ressources et des démarches du Future Classroom Lab¹⁶ et de ses projets soutenus comme *Novigado*¹⁷ (propositions pour faciliter les pédagogies actives et son guide pour faciliter l'innovation dans les espaces d'apprentissage).

¹² http://veille-et-analyses.ens-lyon.fr/DA-Veille/75-mai-2012.pdf

¹³ Alain de Botton & Jean-Pierre Aoustin, « Architecture du bonheur » (2007) Mercure de France.

¹⁴ https://archiclasse.education.fr/

¹⁵ https://batiscolaire.education.gouv.fr/

¹⁶ https://www.futureclassroomlab.fr/

^{17 &}lt;a href="https://fcl.eun.org/novigado">https://fcl.eun.org/novigado (anglais) et le guide d'innovation pour les espaces d'apprentissages https://fcl.eun.org/novigado (anglais) et le guide d'innovation pour les espaces d'apprentissages https://fcl.eun.org/documents/10180/6262339/Novigado+Guidelines+FR/db556ff2-1bc0-42e0-b5a6-bbbbbe14fca3

Un projet d'innovation modifiant la forme scolaire pourra être déployé dans des établissements dont la construction, financée hors du cadre de cet AMI, sera un élément facilitateur des expérimentations.

L'école primaire Panorama à Clamart

L'école primaire Panorama à Clamart est un lieu pensé et construit dans le cadre de la rénovation d'un quartier. Le rez-de-chaussée dédié aux maternelles est composé d'une dizaine d'unités de vie scolaire : une classe ouverte via une grande baie vitrée sur un espace vert dédié exploitable comme jardin pédagogique ou comme extension extérieure de la classe, à cela s'ajoute un espace d'accueil des parents, un vestiaire et un espace sanitaire. Toutes ces unités sont associées et reliées à une bibliothèque vitrée donnant sur les espaces verts. Les étages de l'élémentaire sont reliés dès l'entrée à un grand amphithéâtre commun de l'école, ouvert également pour des activités théâtrales ou artistiques extra scolaires. Dans les étages se trouve également une salle numérique exploitée comme espace de démonstration et de formation pour les enseignants de la circonscription.

Les outils numériques remodèlent aussi les espaces d'apprentissages et aident à renouveler des pratiques pédagogiques, la construction des compétences et la formation des éducateurs sils sont l'instrument d'une stratégie adaptée au contexte local. En particulier, les enseignants sontaux avant-postes de l'élaboration et de la mise en œuvre du changement. De fait, les enseignants sont de formidables concepteurs d'outils et les environnements d'apprentissage doivent favoriser leur valorisation. Pour des exemples d'initiatives alliant pédagogie et numérique, on pourra consulter par exemple le rapport de Catherine Becchetti-Bizot¹⁸.

« Planète » (« Projet Lorrain Ambition numérique en Territoires pour l'Éducation »)

L'académie de Nancy-Metz a déployé en Moselle-Est trois dispositifs dédiés à la maîtrise des savoirs fondamentaux en cycle 2. « Mathia », lauréat du « partenariat d'innovation intelligence artificielle » (P2IA) pour l'apprentissage des mathématiques, un assistant éducatif intelligent utilisant des hologrammes, ainsi que « Adaptiv'Math », assistant pédagogique de personnalisation des parcours. Pour le français, il a été proposé « Kaligo » un outil d'entraînement à l'écriture et au geste graphique innovant, soutenu par le ministère de l'Éducation nationale.

D'autres technologies dans le cadre du projet « Planète » ont été, ou seront déployées dans les écoles, collèges et lycées : « E-TAC »¹⁹, environnement tangible augmenté pour les apprentissages collaboratifs avec le laboratoire Perseus (Psychologie ergonomique et sociale pour l'expérience utilisateurs) ; « Ullo », dispositif de simulation multisensorielle pour améliorer la qualité de vie à l'école ; « Metal » [e-Fran], tête parlante 3D pour un apprentissage personnalisé des langues ; et également « Elaastic », application digitale dédiée à l'évaluation formative.

Mes données personnelles dont je suis le héros - Académie de la région académique Bourgogne Franche-

10

¹⁸ Catherine Becchetti-Bizot, *Repenser la forme scolaire à l'heure du numérique*, (2017). Rapport IGEN 2017-056.

¹⁹ https://www.aefinfo.fr/depeche/614968

Comté

Une des compétences du XXI^e siècle est l'aptitude à utiliser à bon escient les ressources en ligne. Cette « littératie numérique » ne va pas de soi et nécessite un apprentissage.

Le projet consiste en la création d'un parcours de sensibilisation aux données personnelles, à destination des élèves de cycle 4 et de lycée, dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information et de l'enseignement de sciences numériques et technologie, SNT. Ce parcours de découverte prend la forme d'une fiction interactive à la manière du livre dont vous êtes le héros : une expérience de lecture inédite au cours de laquelle le lecteur devra faire des choix responsables qui influeront sur l'issue de l'histoire. La fiction interactive se réalisant de manière individuelle invite ensuite à une activité de débriefing-débat. L'objectif est une introspection du lecteur, en l'engageant dans une démarche de lecture active et en l'interrogeant sur la gestion de ses données personnelles.

À travers une découverte ludique du monde numérique, ce projet permet de sensibiliser à la notion de données personnelles, aux enjeux de leur collecte et aux risques liés à leur fuite, tout en encourageant les usagers à la sécurisation de leurs comptes. De plus, l'activité en ligne contribue à la construction de l'identité numérique. Comprendre les mécanismes à l'œuvre et savoir maîtriser ses données permet ainsi aux élèves d'avoir la main sur leur e-réputation.

3. 1. 2. Accompagner le parcours de l'élève et le développement des compétences du XXI^e siècle

L'appel à manifestation d'intérêt souhaite encourager des innovations et des expérimentations sur les questions suivantes : l'orientation et le parcours des élèves, le décrochage, l'amélioration du climat scolaire, le développement de l'autonomie, de l'initiative et du goût d'entreprendre des élèves, de leur esprit critique, et des compétences du XXI^e siècle, dont les compétences psychosociales et la capacité à aborder des problèmes complexes font partie²⁰.

- Enrichir la construction du parcours de l'élève en encourageant la mobilité

Le terme « parcours » est à appréhender dans une acception large, qui comprend le parcours d'orientation ainsi que le parcours personnel de l'élève, nourri par les parcours éducatifs au cours duquel il se forge une identité. La réalisation d'une mobilité en Europe au cours de la scolarité vient mettre à l'épreuve du réel les connaissances et les compétences apprises dans le cadre des parcours éducatifs. La mobilité constitue pour les élèves une formidable opportunité d'enrichir leur compréhension du monde, professionnel et économique, de mieux appréhender sa diversité, d'apprendre à réfléchir par soi-même en rencontrant les autres.

- Sécuriser le parcours d'orientation de l'élève lors des phases de transition

Jalonné de transitions entre degrés et entre cycles, le parcours de l'élève peut se trouver fragilisé lors des

²⁰ L'OMS définit les compétences psychosociales comme « la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement ».

moments charnières que sont les passages de l'école au collège, du collège au lycée et du lycée à

l'enseignement supérieur. Des actions innovantes qui visent à assurer des transitions fluides et sécurisées entre ces différentes étapes viendront garantir une continuité pédagogique et d'accompagnement, ainsi que la possibilité de consolider le projet d'orientation de chaque élève. Le continuum bac-3/bac+3 constitue à cet égard une période déterminante et charnière dans le parcours de formation des jeunes.

A Aix-Marseille université, le projet "Ascenseur social"

Construit avec l'association forte du rectorat, des IA-IPR et de la faculté des sciences d'AMU, ce projet vise l'accompagnement des publics issus des quartiers politiques de la ville jusqu'à leur prise d'autonomie et leur réussite en L1. Constitué en cordées de la réussite, le projet mobilise les enseignants chercheurs, les enseignants de lycées et les corps d'inspection autour d'un accompagnement serré des élèves puis des étudiants. Cet accompagnement est axé sur l'orientation active en lycée et se centre à l'université sur de la méthodologie de travail universitaire et sur l'accompagnement à la réussite réalisé par des enseignants du secondaire. L'objectif est de construire des stratégies individuelles et collectives gagnantes pour étayer les faiblesses.

- Développer des compétences à s'orienter tout au long de la vie

Développer les compétences à s'orienter, que l'ONISEP intègre dans une nouvelle conception de l'orientation intitulée le « savoir devenir soi » (SDS), est indispensable pour permettre à chaque jeune de construire de manière autonome son propre parcours et ainsi s'insérer dans le monde professionnel et dans la société.

Développer une approche par compétences dans l'accompagnement des élèves permettra de mobiliser davantage la professionnalité des enseignants dans l'accompagnement des élèves à la connaissance de soi. Cet apprentissage peut se réaliser à la fois dans le cadre des enseignements disciplinaires, de l'horaire dédié à l'orientation mais aussi lors d'activités ou de projets transversaux. Il s'agit d'une compétence partagée entre les personnels d'éducation, l'ONISEP et les collectivités territoriales, dont la région. Sans oublier les parents, au premier plan dans leur rôle d'éducation.

- Élargir et valoriser le portefeuille de compétences

Des initiatives internationales comme Hundreds²¹ ou #LearningPlanet²² recensent des activités et approches éprouvées pour développer des compétences du XXI^e siècle comme l'apprentissage par projet, par le faire, par l'engagement, par la recherche, etc. Elles établissent les méthodes et les contenus pour fixer l'intention des éducateurs, engager l'apprenant et faciliter ses apprentissages en fonction des objectifs. Elles sont clefs pour développer des compétences aussi diverses que la confiance en soi, la collaboration, la créativité, l'empathie, la pensée critique, la réflexivité, etc.

²¹ https://hundred.org/en

https://www.learning-planet.org/en/resources

- Améliorer le climat scolaire

Les modalités de régulation des interactions entre les élèves dans la classe et entre les cours, au sein de l'école ou de l'établissement, sont des éléments constitutifs de la forme scolaire. En agissant sur ces modalités, on peut agir sur le climat scolaire en responsabilisant les élèves.

Du fait de l'évolution des publics scolaires et des problématiques qui leur sont liées notamment en termes de climat scolaire, des établissements initient des démarches de prévention et de régulation des conflits, par le biais d'un dispositif de médiation par les pairs en milieu scolaire, qui constitue une réponse pertinente et innovante. L'objectif est de viser la responsabilisation et l'engagement de jeunes volontaires dans un dispositif co-animé avec l'équipe éducative, et plus largement de développer les compétences psychosociales des jeunes. Les premiers résultats montrent une meilleure prévention des comportements violents, une implication forte des jeunes médiateurs et la construction de nouvelles compétences pour les encadrants, ré-adaptables dans d'autres contextes.

Lutter contre le décrochage scolaire

En amenant les élèves à développer les compétences nécessaires à leur épanouissement dans la société du XXI^e siècle, on les aide à mieux se connaître, à identifier leurs forces et leurs marges de progrès.

Parcours d'orientation et conseil de classe coopératif en lycée : deux dispositifs innovants pour consolider le parcours d'orientation des élèves, académie de Créteil

Parcours d'orientation: Pour combler les déficits de maîtrise des compétences psychosociales identifiés chez les élèves français dans des études récentes²³, « un parcours CPS » est mis en place dans un lycée dans le cadre des heures dédiées à l'orientation. L'appropriation par les élèves d'outils d'adaptation cognitive, comportementale et émotionnelle pour faire face aux situations de la vie en respectant les autres et en collaborant est un véritable levier pour la réussite scolaire et la réussite professionnelle. Ce parcours s'inscrit également dans une démarche de promotion des déterminants de la santé, du bienêtre et de la réussite éducative (physique – psychique et sociale) à l'échelle de l'établissement et du territoire.

Conseil de classe coopératif: Comment faire des conseils de classe un outil au service du développement des compétences psychosociales, rendre l'élève capable de répondre efficacement aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne (compétences psychosociales, cognitives, émotionnelles)? En agissant sur la motivation intrinsèque, en permettant à l'élève de développer ses forces internes pour une meilleure estime de soi et un renforcement de son sentiment d'efficacité, en

_

²³ Confiance, coopération et autonomie: pour une école du XXI^{ème} siècle (cae-eco.fr) https://www.cae-eco.fr/Confiance-cooperation-et-autonomie-pour-une-ecole-du-XXIeme-siecle

apportant une attention particulière aux appréciations, feedback positifs, en se focalisant sur les progrès plutôt que sur les difficultés, en encourageant au lieu de complimenter (fin des mentions positives ou négatives), en permettant à l'élève d'identifier ses forces pour un fonctionnement optimal. Enfin, en rendant l'élève acteur de son parcours et en lui permettant de prendre des engagements éclairés (l'élève rédige lui-même la synthèse de fin de bulletin) lors d'un conseil de classe sous forme d'entretien individuel avec l'élève et sa famille.

3. 1. 3. Renforcer les liens entre les acteurs de la communauté éducative

Les apprentissages dépendent de la mobilisation et de l'engagement de tous les acteurs de la communauté éducative, qu'ils soient élèves, parents, éducateurs (enseignants, formateurs, éducateurs spécialisés, etc.) mais aussi partenaires (associations, collectivités, etc.) et chercheurs. Il est important de concevoir et tester de nouveaux dispositifs de formation, de transmission, de mentorat, d'essaimage, de communication, etc. En particulier pour les enseignants et les chefs d'établissements.

Développer la coopération entre enseignants

La coopération entre éducateurs est très importante : les travaux de l'OCDE établissent que la collaboration entre adultes, et en particulier entre enseignants²⁴, est associée à une plus grande innovation en classe, à une plus grande efficacité personnelle et à une meilleure satisfaction professionnelle. Elle aide les enseignants à apprendre les uns des autres, à échanger leurs connaissances dans leur communauté professionnelle et, en fin de compte, à améliorer leurs cours et le soutien qu'ils peuvent apporter à leurs élèves²⁵. Passer d'une logique de contrôle à des logiques de confiance, de partage et de co-construction entre adultes et entre adultes et enfants a déjà permis de faire évoluer les systèmes éducatifs de nombreux pays. À titre d'exemple, les *Lesson studies*²⁶ originaires du Japon ont fait florès en Asie du Sud Est tandis que la Finlande conçoit des espaces facilitant la collaboration entre enseignants et entre apprenants d'âges différents.

Projet à l'échelle d'un établissement : la coopération, principe structurant de l'école Vitruve, Paris

La coopération à l'école Vitruve fonctionne depuis longtemps déjà et touche les différentes dimensions de la vie scolaire : travail d'équipe des enseignants avec une direction tournante chaque année (sachant que cette responsabilité est accompagnée par l'équipe enseignante et se discute dans des réunions

14

²⁴ Leur collaboration est aussi facilitée par le soutien institutionnel, notamment les cadres et décideurs. Cf. Vangrieken K, Meredith C, Packer T, Kyndt E. Teacher communities as a context for professional development: A systematic review. Teaching and Teacher Education. 2017 Jan;61:47–59.

²⁵ "La collaboration professionnelle, une aide majeure pour les enseignants dans les établissements difficiles" OECD, 2021.

²⁶ https://eduveille.hypotheses.org/8805

hebdomadaires de plusieurs heures au moins) et de co-intervention dans des groupes variables. La coopération avec les élèves s'incarne aussi dans la présence de conseils d'élèves, de coordonnateurs, de dispositifs de médiation, de projets (braderie annuelle, classes vertes préparées par tous...). La coopération avec les parents est constante au travers des conseils ouverts à tous, des projets, des ateliers. Coopération aussi avec les autres intervenants de l'école (psychologue, maîtresse spécialisée, personnel de service, professeurs de la ville de Paris, surveillants, organismes externes – CEMEA, FESPI...). Il s'agit donc d'un système éprouvé qui fonctionne au niveau de l'école considérée comme unité pédagogique²⁷.

Démarche coopérative mise en œuvre dans le cadre d'un Lieu d'éducation Associé (LéA suivi par l'Ifé)

École maternelle publique de l'Hermitage et école maternelle publique la Forairie, circonscriptions Saint-Jacques et Liffré, académie de Rennes

À la suite d'un appel à projet académique, en lien avec les langues et les cultures à l'école maternelle, un groupe d'enseignantes, auxquelles se sont joints des formatrices, une conseillère pédagogique, des étudiants de master MEEF et des chercheuses, a construit, en impliquant les familles des élèves, des activités sur la diversité des pratiques langagières et culturelles. L'objectif consistait à tenter de trouver des manières adéquates d'articuler un travail d'étude d'éléments de langue avec un travail de découverte culturelle, en référence aux pratiques familiales. Les situations dont les élèves ont commencé à faire l'expérience ont été expérimentées autour de recettes de cuisine et de comptines traditionnelles. Les activités construites ont ensuite été analysées, dans le cadre d'un processus itératif, puis retravaillées pour les années suivantes, et élargies à d'autres types d'activités.

Ces analyses ont donné lieu à une action de formation inscrite au plan départemental de formation d'Ille-et-Vilaine et à une journée d'étude, destinée à des chercheurs comme à des professeurs. Lors de ces actions de formation, l'accent a été mis sur les apports de l'implication des familles des élèves lorsqu'elles viennent pratiquer leurs langues et leurs cultures dans les écoles. Beaucoup des membres du collectif mobilisent les travaux du LéA pour appuyer leur développement professionnel : rédaction de thèse, HDR, articles, mémoires de master MEEF (étudiants), de CAFIPEMF (professeurs en poste), interventions dans divers espaces de formation...

Projet à l'échelle d'une académie : Les Territoires Apprenants de l'académie de Versailles

²⁷ voir Reuter Yves: Comprendre les pratiques et pédagogies différentes, Berger-Levrault, 2021.

Cette expérimentation dans 12 territoires de l'académie de Versailles entre 2018 et 2020 a été réalisée par Clémence Jacq et Luc Ria de l'Institut Français de l'Education de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon. Il s'agissait d'impulser une dynamique de changement pour contribuer au développement professionnel des cadres de l'académie en vue de favoriser la professionnalisation des enseignants. Le travail en inter-catégorialité au sein de Cellules Locales d'Accompagnement Professionnel (CLAP) était l'un des principes structurants de cette expérimentation. Luc Ria explique que « l'expérimentation à partir des CLAPS interroge les modalités de construction d'une nouvelle professionnalité d'accompagnement plus horizontale et l'émergence d'une véritable culture de travail et de formation inter-métiers au service de l'apprentissage des élèves »[1]

Communautés d'apprentissage professionnelles et développement d'équipes collaboratives

Dans le cadre d'échanges internationaux formalisés depuis plusieurs années entre l'académie d'Amiens et le Québec, le département de l'Aisne s'est emparé des Communautés d'Apprentissage Professionnelles (CAP) de l'Ontario en les adaptant au territoire pour trouver de nouvelles réponses aux difficultés d'apprentissage des élèves. Les équipes inter degrés et inter catégorielles, formées à l'utilisation régulière d'une démarche collaborative spécifique, s'appuient sur les données des évaluations nationales pour transformer les pratiques de classe.

- Favoriser l'ouverture et la mobilité internationale

La professionnalisation des acteurs de la communauté éducative, en particulier les enseignants et les personnels d'encadrement, a des effets directs sur la forme scolaire, en ce qu'elle favorise une évolution des gestes professionnels. La mobilité européenne des professeurs et des personnels d'encadrement offre le double avantage de fédérer un collectif autour de projets ambitieux et d'engager une démarche réflexive sur les pratiques pédagogiques et sur le pilotage d'un établissement en découvrant d'autres réalités.

Le rapport « Faire de l'École le cœur battant de l'Europe »²⁸ souligne que « L'ouverture européenne crée un nouvel élan dans les établissements et impulse dans les équipes et chez les élèves les ferments nécessaires à la résolution des enjeux identifiés collectivement comme prioritaires en termes de résolution des inégalités de destin, d'apaisement du climat scolaire, de développement du modèle collaboratif et du renforcement de l'esprit critique. »

_

²⁸ CICUREL Elena, « Faire de l'école le cœur battant de l'Europe, mobilité des professeurs et jumelages des établissements scolaires : un enjeu de transformation du système éducatif, rapport de mission gouvernementale auprès du Premier ministre par Iliana Cicurel, Députée européenne, juillet 2021.

Les préconisations faites dans ce rapport sont de leviers pour permettre à tous les acteurs de la communauté éducative d'enrichir leurs pratiques, de confronter leurs habitus professionnels à d'autres, de se nourrir de l'altérité culturelle.

Projet à l'échelle d'un territoire : Calais territoire bilingue

L'ambition du projet « Calais territoire bilingue », qui a démarré en septembre 2020, est de rendre possible un apprentissage précoce et massif de l'anglais. Le projet permet de renforcer le continuum pédagogique et éducatif de la maternelle au lycée, y compris sur les temps périscolaires. Le projet comprend le développement de la mobilité transnationale formatrice de personnels, des immersions ou de la mobilité accompagnée et apprenante des apprentis ou des élèves. La mise en place d'une communauté d'apprentissage calaisienne en lien avec d'autres en France et dans le monde se fait via la plateforme eTwinning et une coopération avec des partenaires étrangers est développée. Un travail avec les collectivités et les partenaires territoriaux a été engagé et des partenariats avec les universités, dont l'INSPE, se sont noués dans le cadre d'une recherche-action pour étayer, évaluer et valoriser l'expérimentation.

- Rapprocher deux mondes qui ne se côtoient pas suffisamment :

l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Malgré les dispositifs existant, il y a finalement peu de moments dans l'année scolaire qui permettent le partage des informations, l'immersion dans un environnement différent et la co-construction d'initiatives pédagogiques communes et croisées permettant une meilleure réflexion autour de l'orientation notamment. Les enseignants du supérieur doivent intégrer et comprendre la réforme du baccalauréat tandis que les enseignants du secondaire doivent s'imprégner des évolutions majeures liées au décret Licence. L'AMI devra permettre de relever ce défi en proposant des immersions et des interactions concrètes entre enseignants afin d'initier des actions dès le niveau du collège (notamment au moment de la préparation du stage de 3ème) afin d'anticiper les choix d'orientation et de s'approprier la démarche d'orientation pour les élèves et leur famille, et ce au plus tôt dans leur formation.

- Dynamiser la relation famille - École

Une perte d'audience des deux grandes fédérations historiques de représentants de parents d'élèves, l'émergence d'associations indépendantes ainsi que la baisse régulière de la participation des parents aux élections de représentants sont des indicateurs qui engagent à repenser la relation famille-École.

L'appel à manifestation d'intérêt cherche à lancer des initiatives qui permettent de mieux saisir les besoins des parents et de leur permettre de communiquer avec aisance avec les personnels des écoles et des établissements scolaires. Il s'agit également de mieux accompagner les parents dans les démarches associées à l'orientation en les outillant dans la formulation des vœux d'orientation et en facilitant la compréhension de la démarche. Il s'agit aussi de faciliter la compréhension et l'appropriation des outils numériques dans un contexte de dématérialisation croissante des procédures.

En concevant des projets qui rassemblent les parents, les éducateurs du temps périscolaire, les enseignants, on valorise la contribution de chacun à l'action éducative auprès des élèves et on aide ces derniers à construire leurs savoirs en classe et hors la classe.

Plateforme nationale « être parent » : offrir en particulier via le numérique, mais pas uniquement, une nouvelle approche renforçant le rôle, le lien et l'engagement des parents à l'école tout au long du parcours de l'élève et en particulier dans les étapes clés de son parcours (phase d'orientation ou risque de rupture) visant à lever les stéréotypes et à combattre les déterminismes sociaux et de genre.

Explorer de nouvelles alliances entre tous les acteurs du territoire

Les collectivités ont la charge et la responsabilité du bâti scolaire, des équipements numériques et du personnel technique associé. De nombreuses communes, départements et régions souhaitent aller plus loin pour participer aux enjeux de l'éducation et des alliances vertueuses existent sur le territoire, permettant un renforcement de la prise en charge des élèves et une action plus cohérente auprès des familles et des élèves.

Dans le cadre de la rénovation d'un quartier, la réflexion entre les partenaires territoriaux sur les interactions possibles entre les différents services publics, comme une médiathèque intégrée à un collège ou à un lycée, ouverte à la fois sur l'établissement et vers la place publique du quartier pourrait permettre de créer de nouvelles synergies. Le projet scolaire est fort si le projet de territoire est fort.

Dans une logique similaire, des « Espaces service jeunesse », tout récemment labellisés, implantés dans les établissements, ouverts sur l'extérieur à des publics variés de jeunes et d'adultes, sur des horaires élargis, sont un exemple d'une forme de partenariat entre l'établissement, la collectivité, d'autres administrations et des associations sur un territoire. Ils auront vocation à offrir un bouquet de services liés à l'éducation, à la jeunesse et à la formation, au plus près des publics et au cœur des territoires. Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à indiquer des formes de partenariats innovants permettant de transformer la forme scolaire dans un espace donné. A ce titre, il ne permet pas par exemple la création d'un seul « espace service jeunesse » mais pourrait soutenir l'émergence de réseaux d'« espaces service jeunesse » sur un territoire donné.

L'Hôtel Pasteur à Rennes

Dans une démarche de nouveau Bauhaus européen²⁹, l'<u>Hôtel Pasteur</u>³⁰ à Rennes est un projet global élaboré avec de nombreux acteurs locaux, élus, étudiants en architecture, associations, mais aussi des jeunes élèves dans une démarche de co-construction. Il regroupe dans un bâtiment du XIX^e siècle une école maternelle, un centre d'information et un hôtel à projets nommé « Edulab », qui est une forme de

²⁹https://europa.eu/new-european-bauhaus/index_fr

³⁰ <u>http://encoreheureux.org/projets/pasteur/</u> et <u>https://www.innovation-pedagogique.fr/article5706.html</u>

tiers lieu ouvert comme lieu d'exposition, de formation individuelle ou collective, de lieu d'activité d'associations locales et d'incubation de petites entreprises.

La maison de l'Apprendre à Lyon

La Maison de l'Apprendre fédère et met en relation plus de 150 acteurs territoriaux de l'agglomération lyonnaise, engagés dans la transformation de la société et de leurs organisations via l'éducation et l'apprentissage pour une société plus durable et résiliente. Elle organise une communauté de plus de 150 acteurs territoriaux de l'agglomération lyonnaise, engagés dans la transformation de la société et de leurs organisations via l'éducation et l'apprentissage pour une société plus durable et résiliente : personnes, associations, établissements scolaires et d'enseignement supérieur, entreprises ou encore collectivités et institutions qui s'inscrivent dans une volonté de renforcer l'alliance éducative territoriale. L'accompagnement de ces acteurs comprend la cartographie des acteurs, la qualification des actions, leurs enjeux et leurs ambitions, l'aide aux financements, à l'ingénierie de formation et du projet d'expérimentation, à la mise en réseau avec des acteurs issus de sphères complémentaires, à la mise à disposition de ressources.

Projet AILES « Accompagnement à l'intégration des Lycéens dans l'Enseignement Supérieur »

Dans la région Grand Est, ce projet vise assurer une meilleure orientation et intégration des lycéens dans l'enseignement supérieur et favoriser leur épanouissement ainsi que leur insertion professionnelle. Il s'agit d'un partenariat qui associe la région, deux rectorats, trois universités et plusieurs lycées (généraux, technologiques et professionnels). Les actions sont organisées autour de quatre axes : accompagner, mieux informer, favoriser l'ambition et faire découvrir les métiers.

Plateformes régionales de l'orientation : Oriane IdF, Cléor, Proch'Orientation...

Printemps de l'orientation : temps fort de l'orientation qui a vocation à être organisé chaque année, le Printemps de l'orientation s'est déroulé pour la première fois en mars 2021. Il a donné lieu à l'organisation de nombreuses actions d'information et d'accompagnement en direction des lycéens telles que des conférences/ateliers avec des professionnels, des rencontres avec des étudiants, des visites d'universités ou d'entreprises... Les conseils régionaux s'y sont associés dans la quasi-totalité des académies et de nombreux partenaires associatifs et professionnels ont été mobilisés, y compris les associations de parents d'élèves.

Développement du réseau des lycées des métiers sur la gestion, le commerce et la comptabilité comme des pôles ressources auprès des Campus d'excellence :

- Un parcours de bac pro en mode « entrepreneur » (budget, RH...) en s'appuyant sur le modèle des entreprises d'entraînement pédagogique (EEP) qui fonctionne en réseau ;

- Financement d'un concours national sur l'entrepreneuriat avec BPI.

Renforcer les relations entre l'excellence académique (ex. collège de France) à l'excellence professionnelle (ex. Campus des métiers : concours sur les grands défis environnementaux et sociaux d'aujourd'hui et de demain (transition numérique, transition environnementale, service à la personne et autonomie, ...).

Projet de partenariat AFEV / Education nationale (directeurs d'école et IEN) / Communes (services périscolaires) / Programme de réussite éducative

Des services civiques en résidence dans les écoles sur temps scolaire et périscolaires (cantine et centre de loisirs) pour acculturer les parents d'élèves au numérique scolaire.

Le double financement (TNE et PRE) nécessite de concilier deux objectifs : l'acculturation des parents au numérique éducatif et une attention particulière portée sur la lecture.

La construction du projet s'est appuyée sur l'enquête PISA publiée en 2015 : plus on passe du temps avec des outils numériques en classe plus le niveau de compétences en lecture est faible, sauf si une attention particulière est portée à l'EMI.

Un projet a donc été construit avec l'ensemble des partenaires et propose :

- Des ateliers parents : des actions individuelles et collectives proposées pour les acculturer au numérique scolaire et les aider à suivre la scolarité de leurs enfants,
- Des ateliers « parents-enfants » : hors temps scolaire, en partenariat avec les structures de proximité (médiathèques, maison de quartier, espaces numériques),
- Des ateliers EMI: pour les enfants sur temps scolaire, pour les parents et pour les « parents & enfants » hors temps scolaire. Ces actions, articulées avec des activités organisées en classe avec les élèves portant sur l'éducation aux médias et à l'information (EMI) seront construites avec la direction de l'école et l'équipe pédagogique en lien avec les équipes de parents d'élèves et les animateurs périscolaires de la ville quand cela est possible, en associant des partenaires du territoire impliqué sur les enjeux numériques / parentalité (maisons de quartiers, associations d'accompagnement à la parentalité...).

La Fondation CGénial

La Fondation a été créée en 2006 par des entreprises et avec le soutien du ministère de la Recherche mais aussi de collectivités pour développer l'appétence pour les sciences et les technologies chez les jeunes et leur faire découvrir les métiers associés. Elle œuvre également au rapprochement entre le monde de l'entreprise et celui de l'éducation pour faire face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. En impliquant les collaborateurs d'entreprises partenaires au sein de collèges ou de lycées avec le programme « ingénieurs et techniciens dans les classes », la fondation promeut les métiers scientifiques et techniques et peut révéler des vocations. Avec le programme « professeurs en entreprise », la fondation propose aux enseignants du secondaire et autres cadres de l'Éducation nationale de visiter des sites de production, d'innovation ou de recherche et développement sur l'ensemble du territoire national, pour développer une culture d'entreprise partagée, acquérir des connaissances de terrain et initier des relations avec les

entreprises, si possible du territoire associé aux visiteurs. Avec la crise sanitaire, la fondation a développé une plateforme CGénial Connect permettant la mise en relation directe des acteurs de l'Éducation nationale avec les entreprises et les collaborateurs des secteurs scientifiques, techniques et numériques.

3.2 Porteurs du projet et partenaires

Les projets doivent être conçus dans une logique de territoire et de partenariat. Ils doivent s'inscrire dans un territoire regroupant des établissements du premier et second degré (écoles, collèges et lycées publics ou privés sous contrat et CFA).

Il est recommandé d'associer les collectivités territoriales, les autres services de l'État et le tissu associatif des territoires, ainsi que des laboratoires de recherche, des universités, voire des entreprises privées pour construire un projet de territoire. Une approche systémique qui évite tout cloisonnement des démarches et qui place la collaboration entre les acteurs au cœur des initiatives permettra de faire émerger des projets d'ampleur et de créer des « alliances territoriales³¹ ».

Les projets attendus seront portés par des consortiums associant *a minima* deux personnes morales sur un territoire bien identifié. Ils doivent inclure au minimum une école ou un établissement scolaire, en France.

Le projet peut être porté par une administration déconcentrée de l'éducation nationale, une collectivité, un établissement public de coopération locale (EPCL) ou syndicat mixte, une association, une entreprise ou une fondation du secteur de l'éducation ou de l'économie sociale et solidaire ou un groupement d'intérêt public (GIP).

Les partenaires peuvent être multiples, en dehors des collectivités et de leurs groupements, des rectorats et des autres services de l'État, les associations, fondations et entreprises peuvent participer au projet porté par cette équipe. Le partage de compétences et de responsabilités entre le porteur de projet et les partenaires, dans l'accord de consortium, devra être très précisément établi, accompagné des modalités éventuelles de redistribution des financements et des détails de la gouvernance choisie proposée pour le projet. Le porteur de projet porte la candidature pour le compte de l'ensemble des partenaires sur le site internet mis en œuvre à cet effet par l'Opérateur. Il sera l'interlocuteur unique de l'Opérateur, signera la convention attributive d'aide et s'engagera au respect des obligations qui y sont contenues pour le compte des partenaires du projet.

3.3 Types de projets attendus

Les porteurs de projets pourront s'inspirer des démarches ou stratégies de création de dispositifs multiacteurs provenant d'autres secteurs (réseaux collaboratifs, plateformes digitales, recherche-action, etc.).

³¹ TADDEI François, BECCHETTI-BIZOT Catherine, HOUZEL Guillaume, *Vers une société apprenante*, rapport, 2017 https://www.education.gouv.fr/vers-une-societe-apprenante-rapport-sur-la-recherche-et-developpement-de-l-education-tout-au-long-de-5843

L'objectif global de transformation de la forme scolaire et le rôle de chacun des partenaires devront être explicités.

Il peut s'agir de nouveau dispositif ou d'un effort de déploiement à une autre échelle d'un dispositif éprouvé. Les projets retenus doivent présenter clairement :

- en quoi ils sont différents de l'existant et apportent une réponse nouvelle ou un nouveau mode opératoire adapté aux défis rencontrés sur leur territoire.
- ou bien en quoi ils permettent de déployer à une autre échelle un environnement d'apprentissage qui a déjà fait ses preuves à un échelon local.

Un modèle de dossier de candidature avec ses annexes financières est fourni pour présenter les objectifs et les actions, la gouvernance, le calendrier prévisionnel, et le budget prévisionnel incluant les cofinancements du projet.

Les projets seront analysés sur la base des critères de sélection listés dans le présent cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt.

4. Durée et modalités de financement du PIA

Les projets seront financés pour une durée maximale de 5 ans.

La subvention sera versée selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Un premier versement sera effectué au moment de la contractualisation ;
- Un versement annuel sera effectué sur la base des actions déployées (évaluation intermédiaire, adaptations envisagées si nécessaire) et d'un état des dépenses (service fait) ;
- Un solde, à l'issue du projet, sous réserve de la réalisation effective des dépenses, à la transmission d'un rapport final, rendant compte de l'ensemble du processus et de son évaluation.

Le financement du PIA a un caractère ponctuel et n'a pas vocation à être renouvelé. Au-delà de la phase d'amorçage et de mise en place du projet, les partenaires devront présenter des moyens crédibles pour le pérenniser.

Les projets devront présenter un plan de financement équilibré, qui répond aux caractéristiques suivantes :

- financement du PIA : il pourra atteindre au maximum 50 % du coût complet des dépenses éligibles à la subvention du projet ;
- les cofinancements privés (hors fonds attribués par l'Europe, l'État ou des collectivités territoriales) ne sont pas obligatoires ; cependant la capacité des porteurs à mobiliser des cofinancements privés (d'un montant significatif représentant, à titre indicatif, 15 % du coût

complet du projet), attesteront de l'engagement des entreprises et seront pris en compte dans l'évaluation du dossier par le jury.

5. Sélection des projets

5.1 Contenu des dossiers de candidatures

Le dossier de soumission complet sera constitué de trois documents intégralement renseignés :

- le document de description du projet d'une longueur maximum de 15 pages,
- le « document administratif et financier », qui comprend la description administrative et budgétaire du projet ;
- les lettres d'engagement signées par les membres du consortium.

Les éléments du dossier de soumission (document administratif et financier au format Excel / modèles de document scientifique et de lettre d'engagement au format Word) seront accessibles à partir du site internet de publication du présent appel à manifestation d'intérêt (voir adresse page 3).

5.2 Processus d'évaluation et de sélection

1. Phase d'évaluation

Les dossiers de projets seront pour leur part évalués par un jury en partie international rassemblant des experts des questions de l'éducation. Il fondera son évaluation sur tout ou partie des critères suivants :

- pertinence de la proposition au regard des orientations de l'appel à manifestation d'intérêt ;
- qualité du diagnostic partagé et caractère innovant du projet proposé ;
- positionnement du projet au regard des dispositifs existants au niveau national ou régional sur le périmètre du projet;
- impact attendu du projet face aux besoins identifiés
- perspectives de diffusion et de capitalisation des résultats des actions ;
- pertinence du montant de subvention demandée au regard des objectifs quantitatifs formulés :
- nature de l'impact territorial sur les sites concernés par le projet, avec valorisation de l'effet structurant ;

- qualité de la gouvernance : qualité du processus de décision et des modalités de gestion prévues dans l'accord de consortium ; capacité pour la gouvernance mise en place d'assurer la pérennité du projet ;
- financement du projet : qualité du montage : optimisation des coûts, solidité financière du plan de financement et d'exploitation du projet ; effet de levier sur les cofinancements privés et territoriaux, les collectivités locales, les branches professionnelles, les entreprises, des services déconcentrés de l'État, des établissements d'enseignement supérieur.

2. Validation

Les projets retenus devront être soumis dans pour validation au Comité des écosystèmes d'enseignement, de recherche et d'innovation (CEERI).

5.3 Critères d'éligibilité

- 1. Le dossier de soumission doit être déposé complet sur le site de soumission de la Caisse des dépôts avant la date et l'heure de clôture de l'appel à manifestation d'intérêt. De plus, le document administratif et financier et les lettres d'engagement signés par chaque établissement partenaire et scannés doivent être déposés sur le site de soumission de la CDC à la date et l'heure indiquées en page 3.
- 2. Le document de description du projet doit impérativement suivre les modèles disponibles sur le site internet de l'appel à manifestation d'intérêt et être déposé au format PDF non protégé.

Les projets ne pourront pas bénéficier d'un autre soutien financier de la part de l'Union européenne portant sur les mêmes coûts que ceux pris en charge par l'État et remboursés *via* la FRR. Sont exclus également les projets qui causeraient un préjudice important du point de vue de l'environnement (application du principe DNSH – Do No Significant Harm ou « absence de préjudice important ») au sens de l'article 17 du règlement européen sur la taxonomie.

5.4 Suivi des projets

Le Comité des écosystèmes d'enseignement, de recherche et d'innovation suivra le déroulement de l'action.

La Caisse des dépôts et consignations est l'opérateur de cet AMI. Elle assure le suivi des projets qui lui ont été attribués. Un rapport financier et un rapport d'avancement, basé sur le calendrier prévisionnel transmis dans le dossier de candidature ainsi que la feuille de route, devront être remis par les établissements lauréats régulièrement à compter du conventionnement du projet et jusqu'à la fin de son financement. La Caisse des dépôts et consignations rendra compte au Comité des écosystèmes d'enseignement, de recherche et d'innovation.

Un écart trop grand entre le projet initial, son calendrier et sa feuille de route, d'une part, et sa réalisation effective, d'autre part, pourra conduire l'État à décider la suspension du financement voire son arrêt s'il ne respecte pas l'ambition initiale décrite dans le dossier déposé.

6. Dispositions générales pour le financement

6.1 Financement

Cet appel à manifestation d'intérêt sera présenté à la Commission européenne pour faire partie du plan de relance national dans le cadre de la facilité de relance et résilience (FRR).

Le montant demandé devra être cohérent avec l'ambition du projet porté par le consortium et de sa stratégie globale. Il devra également être conforme aux montants moyens attribués dans les appels à projets précédents auxquels il se réfère, quand tel est le cas.

Le budget présenté devra être construit de manière sincère et présenter des éléments permettant d'en vérifier la pertinence. Il fera l'objet d'une vigilance particulière du jury et de l'État.

Cet appel à manifestation d'intérêt s'intègre dans le volet structurel du PIA 4.

Les moyens attribués à chaque projet tiendront compte de l'avis du jury ou du Comité de pilotage et de l'ambition du projet d'un point de vue quantitatif.

Les dépenses éligibles concernent :

- les affectations de ressources humaines au projet (heures complémentaires et vacation, primes, recrutement sur contrat de personnel dédié) ;
- Les dépenses de personnels imputées sur le budget de l'État, des collectivités territoriales, ou des établissements publics pour lesquels une subvention PIA est demandée, constituent une charge supplémentaire sur leur budget engendré par la réalisation du Projet sont également admises. Les dépenses éligibles sont les suivantes :
 - Salaires, primes et indemnités ;
 - Charges sociales afférentes (y compris les cotisations sociales patronales et salariales);
- les dépenses d'acquisition de logiciels et d'accès aux ressources numériques ;
- les dépenses de sous-traitance (gestion du parc informatique, sécurité, etc.);
- les dépenses d'équipement ;
- les dépenses de marketing territorial et de communication pour garantir la visibilité du dispositif auprès du public ciblé ;
- le cas échéant, les dépenses d'aménagement des locaux existants ;
- les coûts des services de conseil et de soutien fournis par des consultants et prestataires de services extérieurs, supportés directement du fait du projet.

Le soutien financier sera apporté sous la forme d'une dotation, dont le décaissement sera effectué par la Caisse des dépôts pour le porteur du projet, selon l'échéancier prévu dans la convention, sur la durée du projet.

6.2 Accord de consortium

Les projets financés conduits en partenariat devront établir un accord de consortium (dans les 12 mois suivant la signature de la convention attributive d'aide ; ou bien dans un délai plus rapproché si cela est souhaité par le comité de pilotage) précisant les droits et obligations de chaque établissement partenaire du projet. Cet accord précisera :

- la répartition de la dotation financière, des tâches et des livrables entre les différents partenaires, ainsi que les moyens humains et financiers mobilisés en propre par ces derniers ;
- les modalités scientifiques, techniques et financières d'accès aux ressources partagées entre les partenaires.

Pour les projets incluant un ou des partenaire(s) entreprise(s), l'accord de consortium devra démontrer que ce(s) partenaire(s) ne perçoi(ven)t pas d'aide indirecte.

6.3 Aides d'État

Les aides versées dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêts sont soumises à la réglementation européenne relative aux aides d'État (articles 107, 108 et 109 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et textes dérivés), dès lors qu'elle est qualifiable d'aide d'État. Ainsi, ce financement doit respecter les règles européennes relatives aux aides d'État et s'inscrire dans le cadre :

- du Règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (ciaprès, le « Règlement »).
- Règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7. Procédure de soumission

Le dossier de candidature, accessible sur le site de la consultation, doit comporter l'ensemble des éléments nécessaires à son évaluation (technique, économique et financière). Il doit être complet au moment du dépôt du dossier de candidature.

Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture de la vague sélectionnée dont la date et l'heure sont fixées au :

Vague 1 – 21 mars 2022 à 17h00 (heure de Paris)

Vague 2 – 15 septembre 2022 à 17h00 (heure de Paris)

Le modèle de dossier de candidature sera accessible dans le dossier de consultation avec le présent cahier des charges de l'appel à projets.

Tout dossier incomplet sera irrecevable et ne sera pas examiné.

Pour toutes demandes de renseignement sur le présent appel à manifestation d'intérêt, vous pouvez poser vos questions directement en sélectionnant cet appel à projets sur le site :

http://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com

En cas de difficulté pour votre dépôt de candidature, merci de se rapprocher du service support d'achat public :

par téléphone au : 0 892 23 21 20 ;par mail : support@achatpublic.com

8. Confidentialité

Les documents transmis dans le cadre de cet appel à projets sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont communiqués que dans le cadre de l'expertise. L'ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidature est tenu à la plus stricte confidentialité. Toute opération de communication est concertée avec le SGPI, la Caisse des dépôts et consignations (Banque des territoires), afin de vérifier notamment le caractère diffusable des informations. Enfin, les porteurs de projets Lauréats sont tenus à une obligation de transparence et de *reporting* vis-à-vis du SGPI et de la Caisse des dépôts et consignations (Banque des territoires) jusqu'à la phase d'évaluation *ex post* du programme.

28